



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 mai 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mai 2002

**Convention entre la CRAMA Centre Atlantique/Ville de NIORT -
droit de passage sur la parcelle BV n° 149 - 150**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020134

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Convention entre la CRAMA Centre Atlantique/Ville de NIORT
- droit de passage sur la parcelle BV n° 149 - 150**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de NIORT est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à l'angle de la rue Paul-François Proust et de l'Avenue de Limoges abritant d'une part, une salle omnisports cadastrée section BV n° 216 et d'autre part, la Maison Communale Pour Tous centre, cadastrée section BV n° 217 avec une cour commune cadastrée section BV n° 218.

Pour permettre de répondre aux normes de sécurité en vigueur pour les Etablissement recevant du Public, une issue de secours a été créée sur la cour commune qui ne peut déboucher que sur les parcelles cadastrées section BV n° 149 et BV n° 150 à usage de parking, propriété de la CRAMA.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole d'accord entre la CRAMA et la Ville de NIORT autorisant le passage des piétons en cas d'évacuation pour cause de périls de personnes sachant que cette constitution de droit de passage, faite à titre personnel par la CRAMA au profit de la Ville de NIORT, ne donne lieu à aucune indemnité.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)